

# MAIRIE DE DOISSAT 24170

## CONSEIL MUNICIPAL Compte Rendu de la Séance du 25 juillet 2015

Ouverture de la séance à 17h10

**Secrétaire de Séance** : Francine MAURY

**Présents** : Christian BOISSY, Robert DAURIAT, Francine MAURY, Bruno LALLIER, Alain WINGDICH, Stéphane LACOSTE, Jean-Marie GILET, Jean-Pierre MORETTI, Michel DUMAS, Francis RINGENBACH.

Francine MAURY dit un mot sur la soirée estivale avec animation musicale du 19 juillet 2015 qui a été appréciée. Bravo et bien orchestrée par la Présidente, Mylène LALLIER, la Vice-présidente, Claudine PISKO, et toute l'équipe des membres actifs du Comité des Fêtes.

### **ORDRE DU JOUR**

- Piste forestière

Mr Jean-Marie GILET prend la parole pour nous faire un point sur la procédure.

Il y a 3 changements d'assiettes :

François CAMAS, Mr et Mme CHATELIER et Mme Maude DAURIAC.

L'enquête d'utilité publique commencera fin août 2015 et permettra de régulariser le chemin de servitude. Une 1<sup>ère</sup> convention sera établie avec les trois propriétaires et une autre avec le Maire de ST POMPON pour réaliser les travaux sur son territoire (ouverture et empiérement sur environ 50m).

Vote à l'unanimité

- Création du site Internet de la commune [www.doissat.fr](http://www.doissat.fr)

Site Internet réalisé par la société FIRE LIVE dont l'architecture adaptée à l'environnement d'une commune est identique à de nombreux autres sites déjà existants de communes du Périgord. Il est livré fonctionnel mais au départ vierge de toute personnalisation. Le contenu personnalisé sera donc mis en ligne peu à peu par Mr Bruno LALLIER et avec l'aide d'un atelier du Comité des Fêtes mis en place pour l'occasion. Le coût annuel incluant le nom de domaine doissat.fr est de 94,56 € H.T.

Vote à l'unanimité

- Changement de Géomètre suite à la liquidation judiciaire du cabinet ayant été choisi précédemment (sans incidence pour le budget de la commune car non facturé). Deux nouveaux cabinets ont donc été contactés :

GEOVAL à Bergerac dont le montant total est de 2.961 € pour les 3 dossiers

ROUGIER à Lalinde dont le montant total est de 2.766 € pour les 3 dossiers

Vote à l'unanimité pour le cabinet ROUGIER

- Choix des devis des entreprises pour la réalisation des travaux de la cave.

MACONNERIE :

TOUGRON = 14.473,50 € HT.

COURRIERE = 11.988,50 € H.T.

CONSTANTIN = 12.597,50 € H.T.

Vote à l'unanimité pour l'entreprise COURRIERE

ELECTRICITE : BALHOUL = 2.548,82 € H.T.

PLATRE : AUDIBERT = 3.384,44 € H.T.

# MAIRIE DE DOISSAT

## 24170

### MENUISERIE :

VENTELOU = 2.010,23 € H.T.

DEJONGHE = 2.280,00 € H.T.

Vote à l'unanimité pour l'entreprise VENTELOU

### DIVERS

- Délibération : Suite à une modification de l'échéancier du paiement des charges de personnel de la ComCom, les sommes initialement payées annuellement devront désormais être réglées trimestriellement. En conséquence, le Budget 2015 devra supporter les charges 2014 et 2015. Il est donc nécessaire de recourir à une décision modificative afin d'approvisionner le compte « Charges de personnel (64111) de la somme de 10.000 euros prélevée sur le compte « Caractère général » (61521).  
Vote à l'unanimité
- Délibération : Convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail  
Vote à l'unanimité
- Délibération ComCom  
Enclenchement de la procédure de retrait de la commune d'AUDRIX  
Vote = 9 pour et 1 contre
- Signalisation « Réserve Incendie ».  
Sté e-Forum Signalétique pour un montant de 148,94 € H.T.  
Accepté à l'unanimité
- (ré)Ouverture d'un chemin de randonnée depuis l'église en passant par Le PECH, SEGUR jusqu'à la CD54. Mr Le Maire nous en informe sachant qu'un dossier est en cours auprès de la ComCom qui en a la compétence et qu'elle sera aidée par le Conseil Départemental.
- Panneaux d'affichage relatant l'histoire du Tramway. Basés sur la proposition, les recherches et les textes de Mr Christian PRUNIS puis complétés, retouchés et mis en forme par Mr Bruno LALLIER, les 3 panneaux dont le texte diffère selon les lieux d'implantation seront installés au Bourg, à la Garete Babiote et au départ du chemin du Tramway (Côté CD60). Ils seront réalisés par l'imprimerie BATAILLON à Sarlat (visuel imprimé sur adhésif collé sur aluminium de 3mm et vissé sur panneau de bois). Un courrier de remerciement sera envoyé à Mr Christian PRUNIS.
- Vitrine d'affichage. Pour une meilleure couverture de la commune, une vitrine complémentaire d'information sera posée à l'entrée du chemin du tramway côté ST POMPON.
- Tableau Eglise. Visite de Mme Barbara CIBILLE (Service patrimoine du Conseil Départemental) le 3 août à 15h15.

-----

Le prochain Conseil Municipal est fixé au : **Samedi 05 septembre à 17h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.